

PAS DE DEUXIÈME SESSION AU BACCALaurÉAT

Reconduction de la formule des sujets au choix

Le ministre de l'Éducation nationale fait marche arrière pour la formule des sujets au choix mais ne recule pas quant à la deuxième session à cet examen. Boubekur Benbouzid a appelé, hier, les parents d'élèves à être plus présents et plus mobilisés.

Meriem Ouyahia - Alger (Le Soir) - Le ministre de l'Éducation nationale, Boubekur Benbouzid, a rencontré, hier, au siège de son département, les membres de la Fédération nationale des associations de parents d'élèves. Une fédération qui s'est présentée avec huit revendications. La principale reste la tenue d'une deuxième session du baccalauréat. Une proposition rejetée en bloc par le premier responsable de ce département. La représentante des parents d'élèves de la wilaya d'Alger dira à ce sujet : «Il ne faut pas fermer les portes du dialogue car une rumeur circule faisant état d'une grève générale à partir de samedi prochain si rien de concret ne découle de cette rencontre.» Ce à quoi le ministre de

l'Éducation nationale répondra que cette décision a été prise par le gouvernement et rien ne pourra la changer. Boubekur Benbouzid a, toutefois, annoncé la reconduction de la formule des sujets au choix durant toutes les épreuves du baccalauréat. 15 minutes supplémentaires au volume horaire de chaque matière seront également instaurées. Il a, en outre, rappelé que l'approche par compétence ne sera pas appliquée cette année scolaire. S'agissant du contenu des épreuves, le ministre a assuré que tous les établissements scolaires seront sur un pied d'égalité d'ici le mois de mars prochain. Aussi, la commission supervisée par l'inspecteur général du ministère s'attelle à faire un bilan exact des 1600

lycées que compte le pays. Celle-ci, a souligné le ministre, est informée du taux d'avancement de l'application des programmes dans chaque wilaya et dans chaque lycée. Actuellement, selon les estimations de ce département, 15% des lycéens des classes de terminale sont à 60% des programmes.

A partir de ce bilan, la commission arrête un calendrier de travail pour l'application des programmes dans les délais, a estimé le ministre.

Benbouzid a rappelé que les membres de la commission tiendront une réunion mensuelle au niveau de chaque wilaya pour faire le point de l'application des programmes jusqu'au 15 mai 2008, date de la réunion de la commission nationale de suivi de l'application des programmes scolaires, de la commission nationale des méthodes et des programmes et du directeur de l'Office national des examens et concours pour élaborer, enfin, les sujets du baccalauréat.

Sur la base de ce bilan, la tutelle adressera au directeur de l'Office les instructions relatives aux examens du baccalauréat pour veiller à la conformité des sujets avec les programmes enseignés. Par ailleurs, des inspecteurs feront partie de la commission d'élaboration des sujets du baccalauréat.

Les parents d'élèves ont, en outre, demandé l'allègement des programmes de classes de terminale et de 5^e année primaire. Ils revendiquent également une plus grande implication dans la commission nationale de suivi des programmes. Une proposition soutenue par le ministre de l'Éducation nationale. Ce dernier a annoncé qu'à partir d'aujourd'hui, une directive sera transmise aux établissements scolaires, tous paliers confondus, pour la mise en place d'une association des parents d'élèves. Le budget y référant sera dérogé par le ministère de l'Éducation nationale.

M. O.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE ET 3^e MANDAT POUR BOUTEFLIKA

Soltani fait durer le suspense

La réunion au sommet de l'Alliance présidentielle, dont le rituel a été abrité, hier, par le siège national du RND, le parti qui hérite de la présidence pour trois mois, n'aura finalement pas vu le président du MSP, Aboudjerra Soltani, mettre sa formation en phase avec le FLN et le RND qui, tous deux, plaident une révision de la Constitution et soutiennent un troisième mandat pour Bouteflika. Le chef islamiste maintient le suspense, pour ne pas dire fait de la résistance.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - C'est loupé ! le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP) ne s'est pas aligné sur ses deux partenaires dans l'Alliance présidentielle. Sans aller jusqu'à complètement s'en démarquer, il a estimé que chacun des trois partis formant l'Alliance présidentielle reste autonome dans sa prise de décision. Y compris mais surtout relativement à des questions aussi

engageantes. «Chaque parti a choisi le moment qu'il a jugé opportun pour exprimer sa position, selon ses convictions et sur la base de ce qu'il dispose comme données. La révision constitutionnelle et le troisième mandat pour Bouteflika ont consigné des positions différentes et suscité des appréciations tout autant distinctes. Des positions que chaque partie comprend», a soutenu Soltani dans son allocution de

président sortant de l'Alliance. Soltani, il est clair, ne reproche pas leur position à ses partenaires dans l'Alliance mais réclame une certaine autonomie partisane lorsqu'il s'agit de questions d'une telle importance. Le secrétaire général du RND, Ahmed Ouyahia, qui a eu lui aussi à prononcer un court laïus, s'est interdit la moindre allusion à la révision constitutionnelle ainsi qu'au troisième mandat pour Bouteflika. En revanche, le secrétaire général du Front de libération nationale, Abdelalaziz Belkhadem, s'est lui fait comme un devoir de les évoquer. Il était attendu qu'il en fasse cas. Ce n'était nullement surprenant. Ce qui l'était en revanche, c'est la liberté qu'il a prise à étaler de longues minutes durant le bilan du gouvernement. Il a repris quasiment la note de conjoncture exposée il y a

deux semaines en Conseil de gouvernement par le délégué général à la planification et à la prospective, Brahim Ghanem. La sortie de Belkhadem sentait une réplique à la critique formulée par Ahmed Ouyahia à l'encontre du gouvernement. Se devant de s'expliquer sur tout, y compris sur des questions n'ayant nulle relation avec l'objet du conclave d'hier, Belkhadem a minimisé de deux derniers mouvements sociaux, à commencer par la grève des lycéens qui, selon lui, a été partielle et suivie dans peu de lycées.

S. A. I.

Vers la dissolution des APC bloquées

Le chef du gouvernement a informé, hier que les trois partis de l'Alliance se sont mis d'accord pour adresser une instruction à leurs structures et élus locaux leur demandant d'agir à dépasser le blocage des APC en contractant des alliances. Si ça ne marche pas, je vais demander au ministre de l'Intérieur d'appliquer la loi et de dissoudre les APC bloquées», a-t-il averti.

S. A. I.

L'enquête de l'ONU aura lieu

L'enquête onusienne sur les attentats du 11 décembre aura bel et bien lieu. C'est Belkhadem lui-même qui a livré, hier, l'information. Selon lui, l'Algérie et l'organisation de Ban Ki-moon ont convenu de ce que l'enquête voulue par l'ONU concerne l'ensemble des structures de l'organisation à travers le monde et qu'elle ne devra pas concerner seulement notre pays.

S. A. I.

TONIC EMBALLAGE

La gestion du séquestre judiciaire dénoncée

Le représentant des associés des l'entreprise Tonic, M. Abdelghani Djerrar, a animé un point de presse dans lequel il a tenu à mettre en exergue ce qu'il appelle «les infractions aux devoirs du séquestre judiciaire».

Nabil M. - Alger (Le Soir) - Le confèrencier a expliqué que tout a commencé quand un industriel s'est présenté à son bureau pour lui faire part de sa volonté d'acquérir le matériel roulant de l'entreprise. Au cours des négociations, il s'est révélé que le client était au courant de quelques détails pourtant maintenus confidentiels. «Seuls le doyen des juges d'instruction, la BADR, le séquestre judiciaire et moi-même étions au courant de la vente des actifs de l'entreprise», a expliqué l'orateur. C'est alors que le représentant des associés de Tonic a

décidé de mener ses propres investigations au sujet du candidat à l'achat du matériel. Ces recherches ont conduit à la découverte d'une information-clé. L'acheteur en question n'est autre que l'actionnaire du séquestre judiciaire dans une autre entreprise spécialisée dans les véhicules de transport. Le confèrencier n'a pas manqué de souligner que dès lors, il a commencé à avoir des doutes sur la bonne foi du séquestre judiciaire. Des courriers ont été adressés à toutes les autorités judiciaires afin de dénoncer cette situation. La gestion du

séquestre judiciaire de Tonic a, elle aussi, été mise à l'index. L'animateur du point de presse a mentionné que ce dernier se comporte comme un liquidateur et non pas en qualité de séquestre. «Il n'est jamais allé inspecter nos installations de même qu'il n'est pas venu à son bureau depuis le 9 janvier dernier». L'orateur a reconnu qu'il avait lui-même interdit au séquestre de faire entrer avec lui de nouvelles recrues (des experts), arguant que ces derniers doivent d'abord être autorisés par la justice. En outre, il a été soutenu que des pressions sont exercées pour que les grues télescopiques soient vendues à des prix insignifiants alors que le cours mondial de l'acier a flambé. «J'ai peur que le séquestre

judiciaire ne vende les actifs de l'entreprise à sa guise. Ceci va fragiliser l'entreprise alors que l'objectif de ces ventes est le rééquilibrage de la trésorerie. Malheureusement, je n'ai que le pouvoir de dénoncer», a soutenu le représentant des associations Tonic.

Autre aspect dénoncé, c'est la résiliation du contrat d'assurance avec la CAAR au profit de la CAAT. Il a, en effet, été soutenu que le nouveau contrat ne couvre aucun risque puisque ce qui a été signé avec la CAAT n'est qu'une note de couverture provisoire. Ceci au moment où la convention passée avec la CAAR était solide et couverte par des réassureurs d'envergure internationale, a-t-il conclu.

N. M.

UNIVERSITÉ

DJILALI-LIABÈS
DE SIDI-BEL-ABBÈS

Le Cnes remonte au créneau

Ayant mis depuis plusieurs mois ses actions et mouvements de protestation en veille, le Cnes remonte au créneau et hausse le ton en direction de l'administration de l'université Djilali-Liabès en publiant un communiqué, où apparaissent ses revendications, rédigé à l'issue de l'assemblée générale du 28 janvier 2008 lors de laquelle les enseignants de l'université se sont réunis pour évaluer la situation de «blocage, soulignent-ils qui entrave le bon déroulement de l'université».

Dans son communiqué, le Cnes fait part des différentes démarches effectuées par le conseil syndical auprès de l'inspection du travail afin de faire respecter la réglementation en matière de relations de travail et les lois de la République régissant les conflits sociaux.

Les enseignants affiliés au Cnes reprochent à l'administration de mener une politique consistant à pousser les enseignants à recourir à des actions extrêmes et c'est pourquoi je cite «nous en appelons à Monsieur le ministre pour intervenir et amener l'administration à faire preuve de raison, en ouvrant les portes du dialogue et des négociations qui eux seuls sont à même d'assurer un climat serein et propice à la mission de l'université».

Par ailleurs et dans la même déclaration, les enseignants disent dénoncer les comportements portant atteinte à l'éthique universitaire de certains doyens et s'interrogent sur la non-tenue de l'élection d'une nouvelle commission des œuvres sociales des enseignants et l'absence des résultats de la commission d'enquête.

Après avoir fait part de leurs revendications, les enseignants désireux, disent-ils, d'éviter la tourmente à l'université ont décidé de mandater le conseil syndical pour appeler officiellement le premier responsable de l'université afin d'ouvrir les portes du dialogue et ce, conformément aux textes et lois sur les relations de travail, de faire part de ses décisions ayant trait au renouvellement de la commission des œuvres sociales, de se prononcer sur l'existence, la destination et l'utilisation des fonds des œuvres sociales, sur l'utilisation illégale des stages par les responsables de la faculté de droit avec, à leur tête son doyen, de situer les responsabilités dans cette affaire et de faire en sorte que pareil comportement ne se reproduise plus.

En attendant des suites à ses doléances, le conseil syndical a été mandaté pour décider la journée de protestation avec arrêt de cours à des dates qui seront retenues ultérieurement.

A. M.